

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°04001023

ARRETE DU MAIRE n°2023/51

Objet : Journées Origines des 15 et 16 avril 2023

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée par l'association AFRICA ' VIC afin d'occuper le domaine public sur une partie de la place du Cheval Blanc et rue du Général Labadie dans le cadre de l'organisation des Journées Origines les samedi 15 et dimanche 16 avril 2023,
CONSIDÉRANT que pour les modalités d'installation de cette manifestation et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement des véhicules place du Cheval Blanc.

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de l'organisation des Journées Origines les samedi 15 et dimanche 16 avril 2023 de 8h00 à 15h00, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- circulation et stationnement interdits place du Cheval Blanc côté nord
- circulation interdite rue du Général Labadie section comprise entre la rue des Cordeliers et la rue du Moulin.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera assurée par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 5 avril 2023

Le Maire
Barbara NETO

